

Commune de Sévaz



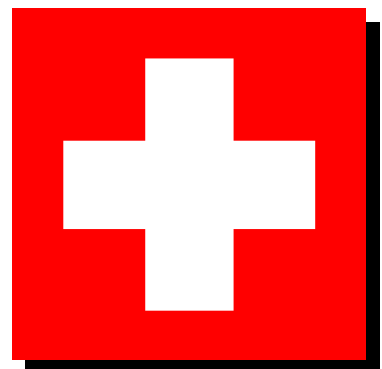
Bulletin d'information No 24 juillet 2009

Sommaire

- Fête du 1^{er} Août
- Divers

Fête du 1^{er} Août

- En cette année 2009, notre commune organise à nouveau la Fête Nationale au lieu habituel, soit devant le pilier public.
- Le feu se fera sur le champ de blé de M. Jean-Marc Losey, direction Bussy, à l'endroit démarqué. Vous pouvez profiter de l'occasion qui se présente pour apporter au feu, tous matériaux qui se brûlent (**bois, papier, carton, branches d'arbres et d'arbustes, etc.**) mais en aucun cas plastiques, pneus, sagex, laine de verre, isolation en général. Toutes ces matières doivent être déposées à la déchetterie.
- **Nous vous recommandons la plus grande prudence lors de l'utilisation des feux d'artifice, qui se fera uniquement sur la place du feu.** Par respect pour le voisinage (personnes âgées, familles avec petits enfants, animaux domestiques), nous vous rappelons que la fête se déroule le 1^{er} Août et non une semaine avant et deux semaines après...
- Comme d'habitude, les habitants de Sévaz auront droit à leurs prestations gratuites (saucisses, boissons non alcoolisées).
- Nous vous donnons rendez-vous le samedi 1^{er} août 2009, sur la place de fête, dès 20h00.



Divers

- Caisse de compensation

Lors de la visite du contrôleur AVS, il a été rappelé que chaque employeur de personnel de maison (femme de ménage) a l'obligation d'annoncer son personnel pour l'assujettissement à l'AVS.

Le questionnaire et le mémento sont à disposition au bureau communal.

- Piscines privées

Le Service de l'environnement a édité une plaquette pour les prescriptions en matière de protection des eaux applicables à toutes les piscines privées, tant pour la construction de nouvelles installations que pour l'exploitation et l'entretien de piscines existantes.

Vous trouverez la plaquette au bureau communal ou sur internet à l'adresse suivante :

http://admin.fr.ch/fr/data/pdf/sen/directive_piscine_f.pdf

- Heures d'ouverture du bureau communal

Nous vous rappelons que le bureau communal est ouvert tous les mercredis de 13h45 à 17h00, chaque 2^{ème} mercredi du mois, de 18h30 à 19h30 ainsi que chaque dernier samedi du mois, de 08h00 à 10h30.

Nous vous informons d'ores et déjà que le bureau communal sera fermé, pour cause de vacances, durant la période suivante :

la semaine du 3 au 10 août 2009

Nous vous remercions de votre compréhension et

**vous souhaitons un bel été
et d'agréables vacances...**

Avec les cordiales salutations du Conseil communal.